

COMPTE RENDU

Conseil Communautaire Mercredi 6 Novembre 2019 à 18h30

Salle de réunion -ECOBATYS Parc d'Activités Coglais St Eustache St Etienne en Coglès 35460 MAEN ROCH

L'an deux mille dix neuf, le six novembre à dix huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle de réunion d'Ecobatys « Parc d'Activités Coglais St Eustache» Saint Etienne en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Louis Dubreil, Président.

Présents: M. Dubreil, M. Canto, M. Serrand, M. Claude Guérin, M. De Gouvion St Cyr, M. Rault, M. Roger, M. Saint Mleux, M. Gaigne, Mme Clossais, M. Hubert Mme Bertaux, M. Sourdin, M. Malapert, M. Simon, M. Janvier, M. Garnier, Mme Chataignier, M. Rétoré, M. Eon, Mme Pairé, M. Battais, Mme Bannier, M. Hamard, M. Leray, Mme Briand Le Priellec, M. Germain, Mme Mariau, M. Masson

Absents excusés avec pouvoir : Mme Tazartez représentée par M. danvier, M. Pitois représenté par M. Roger, M. Marie représenté par M. Gaigne

Absents excusés: M. Hervé, Mme Hervé, M. Bouffort, M. Besnier,

Toutes les communes étaient représentées, à l'exception des communes de

Monsieur Bernard Serrand est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 Présentation du Projet de Territoire par l'Agence Déclic
- 2 Présentation du Plan Climat Air Energie (PCAET)

AFFAIRES GENERALES

- 1 Validation du Projet de territoire
- 2 Validation du PEAET
- 3 Devis de nettoyage exceptionnel Complexe sportif de Tremblay Val Couesnon– Prise en charge par moitié entre la commune de Val Coueson et Couesnon Marches de Bretagne avant mise en œuvre du marché ménage
- 4 Désignation représentants au Smictom ValcoBreizh

FINANCES - FISCALITE

1 - Présentation et Validation proposition d'emprunt projet Extension ZA St Eustache

RESSOURCES HUMAINES

- 1 Besoins en personnel ALSH Perceval
- 2 Besoin animateur Fête du Jeu du 23 et 24 novembre 2019
- 3 Présentation mission d'accompagnement pour la réalisation d'un questionnaire sur le bien être au travail

INFORMATIONS DIVERSES - QUESTIONS DIVERSES

INTERVENTION

1 - PRESENTATION DU PROJET DE TERRITOIRE PAR L'AGENCE DECLIC

2 - PRESENTATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE (PCAET)

AFFAIRES GENERALES

1 - VALIDATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Elu référent : M. Dubreil

Contexte institutionnel:

Monsieur le Président rappelle que le lancement de l'étude « projet du territoire » a été initiée à l'issue de la présentation de la démarche "co construction d'une vision territoriale stratégique et partagée des enjeux du territoire, réalisée par le CEREMA de septembre 2017 à avril 2018 (étude délibérée le 27 juin 2017)

Contexte de la démarche d'élaboration de projet de territoire :

Un projet du territoire est un document de référence qui permet à un territoire de définir les axes de son développement pour les 2 à 6 ans à venir.

Il s'agit d'un projet global de développement, porté par les acteurs locaux, dont les partenaires institutionnels et associatifs, qui aborde les différents domaines d'interventions du territoire : services à la population, économie, agriculture, tourisme, habitat, urbanisme, environnement, santé, transition énergétique ...

Ce document s'inscrit dans une démarche prospective et définit les axes prioritaires de développement et les actions choisies pour parvenir à l'atteinte des objectifs.

L'accompagnement méthodologique pour la réalisation du projet du territoire a été confié à l'agence DECLIC territoires de demain pour un coût de 25 920 €TTC

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire les 3 principales étapes d'élaboration du projet du territoire :

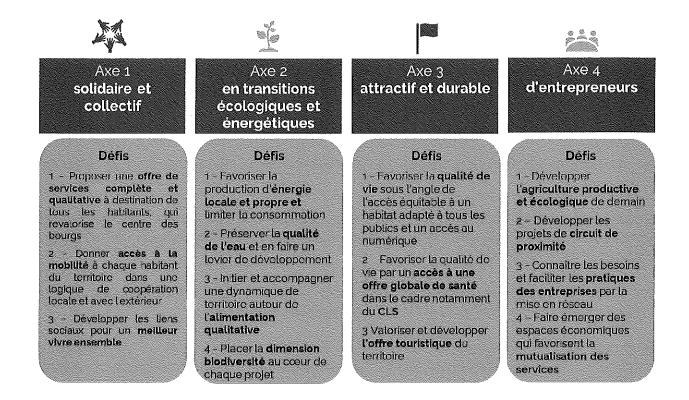
La phase 1 du projet - l'élaboration des axes stratégiques : d'octobre à novembre 2018, 3 ateliers élus ont permis d'affirmer les axes stratégiques du projet pour le territoire de Couesnon marches de Bretagne,

Dans le même temps, le conseil de développement a été saisi pour accompagner la réflexion sur la définition de la stratégie.

Le vote du conseil communautaire du 26 février 2019 a entériné la déclinaison du projet de territoire en 4 axes stratégiques et 14 défis.

4 axes et 14 défis

Couesnon Marches de Bretagne: un territoire...



La phase 2 du P7T - construction du plan d'actions - a reposé essentiellement sur les 3 ateliers réunissant les agents des 4 directions, courant avril 2019 : appropriation de la démarche, évocation des actions et programmes existants répondant aux 4 axes, identification des parties prenantes à mobiliser pour la mise en œuvre du P7T.

La phase 3 du P7T- élaboration et promotion du P7T – s'est appuyée sur l'organisation d'un forum ouvert début juin qui a permis d'affiner la réflexion autour des défis et la priorisation des actions avec l'ensemble des parties prenantes dont le conseil de développement : agents et élus communautaires, communaux et partenaires.

Enfin, toutes les données concernant les démarches supra communautaires en cours de révision et les programmes d'actions en cours de planification au sein de l'PCI ont été prises en compte et croisées avec les orientations stratégiques du projet de territoire pour assurer une élaboration cohérente de la démarche et une mise en œuvre du projet dans la continuité.

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le projet du territoire :

Le dernier comité de pilotage du 17 octobre 2019 a validé la proposition de projet du territoire rédigée par l'agence DECLIC et amendée par les services. Proposition qui une fois validée en conseil communautaire sera mise en ligne sur le site internet de Couesnon marches de Bretagne pour sa mise en œuvre.

Le projet du territoire est un assembleur, un fédérateur des actions en cours et à venir à mettre en œuvre par la communauté de communes, par les communes et les partenaires à l'échelle du territoire.

L'armature du projet du territoire comprend 4 axes stratégiques, déclinés en défis à atteindre à horizon 2026. Chacun d'eux se décline en orientations d'actions à mener, à poursuivre, à soutenir. Ces orientations sont illustrées par des actions en cours, des actions en projets ou des inspirations d'actions. Ces actions sont communautaires, communales ou partenariales.

VALIDATION DE LA GOUVERNANCE DU PROJET DU TERRITOIRE

Monsieur le Président présente les instances qui pilotent actuellement le projet du territoire et comment elles pourraient s'inscrire dans la durée pour assurer la mise en œuvre du projet et valoriser les instances de coopération existantes :

Le comité de pilotage composé des maires du territoire, des membres du comité directeur, les partenaires institutionnels et des co présidents du Conseil de développement

Ses missions : échanger, valider et donner les orientations à poursuivre pour le PaT issues des instances de travail

Coordonner les actions du PaT et participer à l'évaluation de la démarche et à sa validation financière.

L'équipe projet (ou comité opérationnel.) est composée du chef de projet PaT, de la DGA Développement, des responsables de pôle, de la référente du conseil de développement, de la référente des secrétaires de mairies.

Ses missions : suivi de la démarche, mise en œuvre des projets et co construction des outils au service du projet du territoire comme la grille d'évaluation des projets,...

Le Chef de projet P7T suit au quotidien le projet en lien avec les directions et les partenaires, prépare et anime les réunions de l'équipe projet, rend compte au niveau stratégique et organise les instances de pilotage

Ces instances de validation et de travail rendent compte au sein des commissions thématiques et préparent les décisions qui seront prises au sein des instances communautaires exécutives qui valident les moyens alloués aux projets, les orientations ou réajustement nécessaires selon le processus décisionnel existant.

Enfin, une fois par an sera organisée une conférence annuelle Territoriale réunissant les maires, leurs adjoints et les secrétaires de mairie pour échanger autour du projet du territoire. Un point régulier sera fait lors des rencontres du réseau des secrétaires de mairie afin d'assurer un lien étroit et permanent avec les communes

VALIDATION DU NOM ET DE L'IDENTITE DU PROJET DU TERRITOIRE

L'agence Latitude a travaillé sur l'élaboration du nom et d'un logo pour le projet du territoire. Deux propositions ont été soumises au comité de pilotage. Ce dernier a choisi le logo CmB2O26/source de possibles, reprenant ainsi la baseline de la charte graphique de Couesnon marches de Bretagne : Ce nom est fédérateur et dans la continuité de la dynamique

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- VALIDENT le projet du territoire Couesnon Marches de Bretagne 2026 tel que présenté cidessus et annexé au présent compte rendu;
- VALIDENT les modalités de gouvernance et de mise en œuvre du projet telles que présentées ci avant
- VALIDENT le nom et la déclinaison graphique du projet de territoire.
- DONNENT Tous pouvoirs à Monsieur le Président dans l'exécution de la présente délibération.

2 - VALIDATION DU PEAET

Elus référents : M. Rault - M. Dubreil

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), adoptée en août 2015, renforce le rôle des intercommunalités et les nomme coordinateurs de la transition énergétique.

Elle précise la mise en place des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET), désormais confiée aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20.000 habitants (article 188 de la LTECV).

Ce document s'applique à l'échelle d'un territoire donné sur lequel tous les acteurs (collectivités, entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués. La Loi fixe son élaboration au 31 décembre 2018 et sa révision tous les 6 ans avec un bilan intermédiaire à 3 ans de programme.

Le PCAET doit traiter l'ensemble des activités du territoire, c'est un projet territorial de développement durable. Il a pour objectifs de lutter contre le réchauffement climatique, notamment par la diminution des émissions de gaz à effet de serre du territoire et d'adapter celui-ci afin d'accroître sa résilience aux changements climatiques à venir. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES);
- l'adaptation au changement climatique ;
 - o la sobriété énergétique : maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
 - o la qualité de l'air : réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- le développement des énergies renouvelables
 - o production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergie de récupération et des potentiels de stockage ;
 - o livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur :
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- Production biosourcées usage autre qu'alimentaire ;
- Évolution coordonnées des réseaux énergétiques.

Il doit appliquer les objectifs nationaux inscrits dans la LTECV à l'horizon 2030 :

- Réduction de 40 % des émissions de GES par rapport à 1990
- Réduction de 20 % de la consommation énergétique finale par rapport à 2012
- 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

L'élaboration du PCAET est l'occasion de saisir des opportunités, notamment par une relocalisation de l'économie, mais surtout de prévenir les impacts du réchauffement climatique d'un point de vue sanitaire, socio-économique, environnemental et sur les milieux physiques.

Le contenu du PCAET est précisé par le décret n°2016-849. Il inclut la réalisation d'un diagnostic énergie-climat du territoire, la définition d'une stratégie territoriale, la construction et l'animation d'un plan d'action ainsi que la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation. Les éléments constitutifs des différentes parties du PCAET y sont également indiqués.

Ainsi le diagnostic (validé en conseil communautaire de janvier 2019) comprend :

- Un état des lieux complet de la situation énergétique
- L'estimation des émissions territoriales de gaz à effets de serre et de leurs potentiels de réduction
- L'estimation des émissions de polluants atmosphériques et de leurs potentiels de réduction
- L'estimation de la séquestration nette de CO2 et de son potentiel de développement
- L'analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Une partie de ce diagnostic a été réalisée dans le cadre d'une mission confiée au bureau d'Études AD3E. Un complément est actuellement effectué par le bureau d'Études Explicit-Safege.

Aux éléments précisés par le décret s'ajoutent le diagnostic de l'état initial de l'environnement, étape préalable à la réalisation de l'évaluation environnementale et stratégique (EES). L'EES est actuellement menée par le bureau d'études BIOTOPE.

La stratégie territoriale (validée en conseil communautaire de mai 2019) doit identifier les priorités et les objectifs de l'EPCI, ainsi que les conséquences en termes socio-économiques prenant en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. Les objectifs stratégiques et opérationnels portent au moins sur les domaines suivants :

Le programme d'action, présenté en ce jour, doit porter sur les secteurs suivant :

- Résidentiel
- Tertiaire
- Transport
- Agriculture
- Déchets
- Industrie

Il doit définir des actions à mettre en œuvre par l'EPCI, les structures publiques concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire; y compris les actions de communication, de sensibilisation, de promotion et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés. Il identifie des projets fédérateurs, en particuliers ceux qui pourraient l'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive pour la croissance verte. Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées.

Par la suite, le dispositif de suivi et d'évaluation portera sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional. Après 3 ans d'application, la mise en œuvre du PCAET fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public.

METHODE

De manière à assurer la mobilisation et la participation les plus larges possibles, des ateliers d'échanges et d'identification d'enjeux prioritaires ont été organisés pour chaque thématique. Au total, 4 ateliers, 4 comités techniques et 3 comités de pilotage se sont déroulés depuis le démarrage du PCAET. Ils ont rassemblé une centaine de participants, élus, agriculteurs, partenaires institutionnels et privés. Les actions potentielles issues de ces échanges se sont structurées au fur et à mesure de la définition du plan d'actions.

Le Conseil de Développement de la collectivité a également été saisi pour émettre un avis sur le diagnostic et les objectifs et le programme d'action du PCAET. Cette saisine à mi-parcours de l'élaboration avait pour objectif de permettre d'influer sur l'élaboration du plan d'actions. Ses membres ont été invités à participer aux groupes de travail. Les acteurs locaux et partenaires concernés par les thématiques traitées ont été invités à participer également.

Pour rappel, la réalisation des études et les dépenses engagées pour les prestations via les

bureaux d'études pour le PCAET correspondent :

Au Diagnostic : AD3E: 18 150€

• A la Scénarisation et quantification : Explicit Safege: 17 010€

• A l'État initial et Évaluation Environnementale : Biotope: 15 326,40€

Pour rappel, la réalisation de la définition de la stratégie, la définition du programme d'action et la rédaction du document final sont effectués en régie sur le poste de chargé de mission transition énergétique.

Le programme d'actions se décline comme suit :

- 1.1 Pérenniser la cohérence territoriale et la transversalité des actions « Climat, Air, Énergie »
- 1.2 Acteurs
- 1.3 Qualité de l'air

AXE DE TRAVAIL N°1 HABITAT ET BATIMENTS DE DEMAIN

A. Tendre vers l'espace de vie idéal

- 1.4 Développer la visibilité des actions internes de Couesnon Marches de Bretagne en matière d'effort énergétique
- 1.5 Doter les bâtiments d'une gestion technique centralisée (communautaire et communaux)
- 1.6 Réduire les consommations énergétiques des bâtiments d'entreprise privés
- 1.7 Réduction des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires publics
- 1.8Utiliser les nouvelles constructions de bâtiments tertiaires support de production d'ENR

B Prévenir la précarité énergétique

- 1.9 Établir un nouveau Plan Stratégique de Patrimoine pour les logements vacants communautaires
- 1.10 Mettre en place et animer un Programme Local de l'Habitat sur Couesnon Marches de Bretagne
- 1.11 Promouvoir l'utilisation des éco matériaux et matériaux biosourcés
- 1.12 Accompagner et renforcer l'utilisation d'éco matériaux dans les logements privés
- 1.13 Développer les systèmes de récupération d'eau de pluie sur les bâtiments

AXE DE TRAVAIL Nº2 MOBILITE TERRITORIALE

A. Être exemplaire

- 2.1 Plan de Mobilité Rurale
- 2.2 Repenser les déplacements des agents en favorisant le covoiturage, l'autopartage et le télétravail
- 2.3 Favoriser le covoiturage et l'autopartage inter-structures publiques
- 2.4 Concevoir un plan de déplacements interentreprises

B. Aménager les mobilités actives et décarbonnées

- 2.5 Développer des liaisons cyclables
- 2.6 Aider à l'acquisition ou à la location de solution de mobilité
- 2.7 Promouvoir et utiliser des véhicules GNV et véhicules électriques

C. Renforcer le partenariat avec les territoires limitrophes sur le thème de la mobilité

- 2.8 Renforcer le partenariat avec les territoires limitrophes sur le thème de la mobilité
- 2.9 Organiser la mobilité collective de demain : TESP

AXE DE TRAVAIL Nº3 AGRICULTURE DE DEMAIN

A. Promouvoir une agriculture « Bas Carbone » avec les agriculteurs

- 3.1 Renforcer les démarches de communication sur les actions positives
- 3.2 Élaborer et mettre en œuvre un Plan Alimentaire Territorial
- 3.3 Développer et accompagner l'« Élevage laitier bas carbone »
- 3.4 Accompagner une démarche d'échange parcellaire et rural dans une logique de réduction des GES
- 3.5 Généraliser l'accompagnement des diagnostics énergie, GES et stockage du carbone à la ferme (100 exploitation d'ici 2026)

B. Préserver la ressource territoriale

- 3.6 Accompagner la filière bocage
- 3.7 Intégrer le bois local dans les projets
- 3.8 Valoriser le capital naturel local et sensibilisation à la protection de l'eau et de la biodiversité
- 3.9 Favoriser le maintien de la « trame noire » par l'économie d'énergie de 10% sur l'éclairage public
- 3.10 Développer les produits respectueux de la ressource en eau : Valoriser la filière pommes

AXE DE TRAVAIL Nº4 ECONOMIE CIRCULAIRE TERRITORIALE VALORISEE

A. Développer les filières de production d'énergie locales

- 4.1 Favoriser la production d'Énergie Renouvelable Éolienne
- 4.2 Développer le solaire PV dans les exploitations agricoles (à étendre à d'autres secteurs si pertinents : industries...)
- 4.3 Développer la méthanisation

B. Développer l'utilisation ressources locales

- 4.4 Valoriser l'utilisation des produits locaux via un circuit de proximité
- 4.5 Produire et s'approprier les éco-matériaux
- 4.6 Soutenir une structure de réemploi
- 4.7 Être facilitateur dans la création d'un réseau de GAZ et réseaux de chaleur (Étude GAZ en cours)

C. Tendre vers « Zéro Déchets »

- 4.8 Louer un broyeur de végétaux aux particuliers
- 4.9 Être exemplaire : Réduire les déchets à Couesnon Marches de Bretagne
- 4.10 Tendre vers les Marchés Publics Durables à Couesnon Marches de Bretagne

ARTICULATION ET COMMUNICATION

En parallèle, le PCAET doit s'articuler avec les programmes locaux pour répondre aux attentes des autorités environnementales concernant l'inscription de ce projet au sein du territoire.

Aussi plusieurs avancées des projets inscrites dans le programme d'actions sont en cours suivant les dates et délibérations de ces derniers :

• PLUI:

o 2019/201/020/2.1 : Délibération de principe pour le lancement du PLUI Couesnon Marches de Bretagne

- PLH:
 - o 2019/331/020/8.5.4: Prescription PLH Couesnon Marches de Bretagne
- PMR:
 - o 2019/204/020/8.7 : Politiques mobilités et transport : besoin et attendus dans le cadre d'un projet de Plan de Mobilité Rurale
 - o 2019/205/020/8.7 : Convention de coopération entre CEREMA et Couesnon Marches de Bretagne relative à l'élaboration d'un Plan de Mobilité Rurale du Territoire de Couesnon Marches de Bretagne 2019-2020
- Seot:
 - o O3/O2/2014 : Prescription de la révision n°1 du SCOT du Pays de Fougères définition des objectifs poursuivis
 - o 04/02/2014 : Modalités de concertation dans le cadre de la révision du SCOT

Ces plans et schémas sont menés en parallèle, en veillant à faire le lien à chaque étape et à mutualiser au maximum les travaux.

Le PCAET s'inscrit dans le projet du territoire comme outil principal de mise en œuvre de son axe II (Territoire en transitions écologique et énergétique).

Communication

En parallèle de la concertation, des actions de communication et de sensibilisation ont été menées:

- Articles dans le bulletin communautaire et rubrique sur le site internet communautaire ;
- Actions de sensibilisation grand public, panneaux de présentation lors de la SEED 2019 ;
- Dossier dans le Mag ' de Septembre 2019.

PCAET: DOCUMENT FINAL ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

Le PCAET ainsi que le rapport d'évaluation environnementale seront transmis à la suite de ce Conseil Communautaire à l'autorité environnementale qui aura alors 3 mois pour rendre un avis. La prise en compte de cet avis donnera lieu à un nouveau passage en Conseil Communautaire, avant de lancer la consultation publique pendant une durée de 30 jours minimum. Enfin, le projet devra être soumis à l'avis du Préfet et du Président du Conseil Régional (délai de réponse de 2 mois).

Ci-dessous le calendrier prévisionnel :

- Novembre : Vote en conseil communautaire puis transmission à l'autorité environnementale
- Décembre à Février 2020 : attente de l'avis de l'autorité environnementale et consultation des communes
- Février 2020 : modifications éventuelles à apporter en fonction de l'avis reçu
- 25.02.19 : passage en Conseil Communautaire avec les modifications proposées
- Mars 2020 : Consultation du public
- Post élection : information/formation des nouveaux élus au PCAET

A la suite des élections une phase d'information et de formation des nouveaux élus au PCAET sera nécessaire. L'instruction pourra ensuite se poursuivre par les modifications éventuelles à apporter en fonction du résultat de la consultation du public, puis un nouveau vote en conseil communautaire avec les modifications proposées sera nécessaire. Il sera alors possible de transmettre à la Préfecture et à la Région, puis attente de l'avis du Préfet et du Président du Conseil Régional et modifications éventuelles avant le vote définitif en conseil communautaire.

Pour accompagner la consultation publique, il est prévu la réalisation et la diffusion d'un format papier 4 pages suivant la charte graphique. Il sera inséré dans le bulletin communautaire et distribué à tous les usagers et entreprises du territoire.

Le document complet sera par ailleurs disponible sur le site internet de la communauté de communes, en version papier au siège de Couesnon Marches de Bretagne et dans chaque mairie. Enfin, un document synthétique d'une vingtaine de pages sera produit et transmis à l'ensemble des partenaires du territoire.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- VALIDENT le projet relatif au PCAET accompagné de l'évaluation environnementale et stratégique tel que présentés ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à transmettre le PCAET ainsi que le rapport de l'évaluation environnementale et stratégique à l'autorité environnementale pour avis ;
- DONNENT tous pouvoirs à Monsieur le Président dans l'exécution de la présente délibération.

3 – DEVIS DE NETTOYAGE EXCEPTIONNEL COMPLEXE SPORTIF DE TREMBLAY VAL COUESNON- PRISE EN CHARGE PAR MOITIE ENTRE LA COMMUNE DE VAL COUESON ET COUESNON MARCHES DE BRETAGNE AVANT MISE EN ŒUVRE DU MARCHE MENAGE

Elu référent : M. Canto

Monsieur le Vice-président informe les membres du Conseil Communautaire de la réalisation d'un nettoyage exceptionnel du Complexe Sportif de Tremblay – Val Couesnon.

Le devis de l'entreprise Breizh Services Fougères d'un montant de 972 € TTC est présenté.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à procéder au règlement de la totalité du devis et de demander la prise en charge de la moitié à la commune de Val Couesnon ;
- PRECISENT qu'un titre de recette sera émis à l'encontre de la commune de Val Couesnon pour un montant de 486 € TTC.

4 - DESIGNATION REPRESENTANTS AU SMICTOM VALCOBREIZH

Elu référent : M. Canto

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération 2019-295 en date du 30 septembre 2019 validant la fusion du Smictom d'Ille et Rance et du Smictom des Forêts pour former le Smictom Valcobreizh.

Aussi il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de délibérer afin de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour représenter Couesnon Marches de Bretagne au Smictom Valcobreish.

Pour information : Monsieur Coirre et Monsieur Battais étaient respectivement titulaire et suppléant au Smictom des Forêts.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Viceprésident et après en avoir délibéré :

- DESIGNENT les membres suivants pour siéger au Smictom Valcobreizh à savoir :
 - * titulaire : Monsieur Henri RAULT
 - * suppléant : Monsieur Christian Hubert

FINANCES - FISCALITE

1 - PRESENTATION ET VALIDATION PROPOSITION D'EMPRUNT PROJET EXTENSION ZA ST EUSTACHE

Elu référent : M. Canto

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que pour les besoins de financement des terrains du projet d'extension de la ZA Saint Eustache sur la commune de Maen Roch, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 729 896 €.

Il rappelle la consultation de plusieurs organismes bancaires pour le financement de cette opération et les présente.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Viceprésident et après en avoir délibéré :

Avec 30 voix pour, 2 abstentions,

- VALIDENT la proposition de Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire dont les conditions sont les suivantes :

Conditions financières

Montant du contrat de prêt : 729 896 €

Durée : 15 ans

Objet: financer les investissements

Périodicité: trimestrielles

Amortissement capital: progressif Taux: taux fixe classique 0.42%

Caractéristiques

Remboursement anticipé: partiel ou total à chaque échéance moyennant une indemnité

actuarielle

Frais de dossier : néant

Commission d'engagement : 0.10% du montant emprunté

Et en conséquence, autorisent Monsieur le Président à signer l'acte d'acquisition des terrains à recevoir par Maître Blouet notaire à Fougères, dans les conditions prévues au compromis de vente dont la signature était autorisée par délibération 2019-128 du 30 avril 2019

- DONNENT tous pouvoirs à Monsieur le Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et intervenir sur l'ensemble des opérations relatives à la réalisation et au suivi de ce prêt.

RESSOURCES HUMAINES

1 - BESOINS EN PERSONNEL ALSH PERCEVAL

Elu référent : M. Gaigne

Monsieur le Vice-président en charge des Ressources Humaines, informe les membres du Conseil Communautaire du besoin de recruter, sur le motif d'un accroissement temporaire d'activité, un agent de propreté pour la période du 4 novembre 2019 au 22 décembre 2019 à raison de 17 heures hebdomadaire au sein de l'ALSH Perceval à Tremblay.

Il propose que la rémunération de cet agent soit calculée en référence à l'indice brut : 348- Indice majoré : 326.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Viceprésident et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT la création de l'emploi d'agent de propreté en contrat à durée déterminée sur le motif d'un accroissement temporaire d'activités du 4 novembre au 22 décembre 2019 inclus à raison de 17 heures hebdomadaires à l'ALSH Perceval ;

- PRECISENT que la rémunération de cet agent sera calculée en référence à l'indice brut : 348 - Indice majoré : 326

2 - BESOIN ANIMATEUR FETE DU JEU DU 23 ET 24 NOVEMBRE 2019

Elu référent : M. Gaigne

Monsieur le Vice-président, en charge des ressources humaines, rappelle aux membres du conseil communautaire l'organisation de la fête du jeu devant avoir lieu le week-end des 23 et 24 novembre prochain.

L'animation est prévue être assurée par la ludothécaire mais nécessite le recrutement d'un animateur supplémentaire sur 2 journées de 8 heures.

Monsieur le Vice-président propose la signature d'un contrat à durée déterminée, en accroissement d'activité, pour les deux journées du 23 et 24 novembre à raison de 8 heures par jour rémunéré en référence à l'indice brut : 348- indice majoré : 326.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Viceprésident et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT le recrutement d'un animateur supplémentaire en contrat à durée déterminée sur le motif d'un accroissement temporaire d'activités les 23 et 24 novembre 2019 inclus à raison de 18 heures par journée ;

PRECISENT que la rémunération de cet agent sera calculée en référence à l'indice brut : 348 –
 Indice majoré : 326.

3 - PRESENTATION MISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA REALISATION D'UN QUESTIONNAIRE SUR LE BIEN ETRE AU TRAVAIL

Elu référent : M. Gaigne

Monsieur le Vice-président présente aux membres du Conseil Communautaire la proposition du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine relative à l'accompagnement à la construction et mise en œuvre d'un questionnaire sur le bien être au travail. Le coût de la prestation s'élève à 4 165 €. Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de délibérer afin de valider cette proposition.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Viceprésident et après en avoir délibéré :

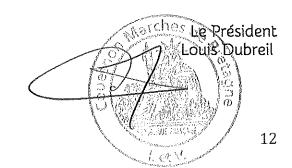
- VALIDENT la proposition du Centre de Gestion relative à la mission d'accompagnement à la construction et mise en œuvre d'un questionnaire sur le bien être au travail dont le cout s'élève à 4 165 € ;

- DONNENT tous pouvoirs à Monsieur le Président dans le cadre de la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES - QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 21 h

Le secrétaire de séance Bernard Serrand



Envoyé en préfecture le 22/11/2019 Reçu en préfecture le 22/11/2019 Affiché le

ID: 035-200070688-20191106-2019_372-DE



PROJET DU TERRITOIRE









Envoyé en préfecture le 22/11/2019 Reçu en préfecture le 22/11/2019 Affiché le

ID: 035-200070688-20191106-2019_372-DE



ID: 035-200070688-20191106-2019_372-DE

Contexte p 4

SOMMAIRE

Synthèse des axes et des défis p g

Axe I : Territoire Solidaire et collectif p 10

Axe II : Territoire en transitions écologique et énergétique p 17

Axe III : Territoire attractif et durable p 25

Axe IV: Territoire d'entrepreneurs <u>p 32</u>

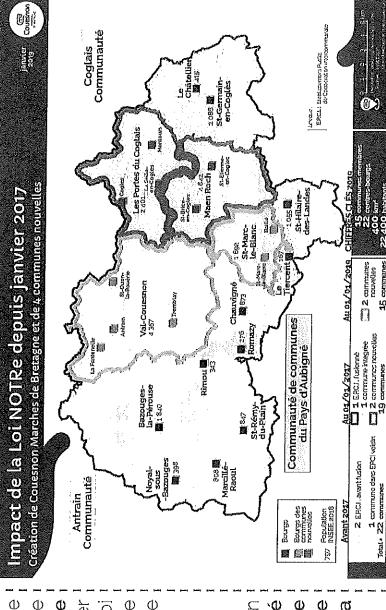
• La mise en œuvre et la gouvernance <u>p 39</u>

ID: 035-200070688-20191106-2019_372-DE

Le territoire

9 portant sur la nouvelle territoriale communes créée au 1er janvier 2017, suite à la loi Couesnon Marches est communauté organisation (Loi NOTRe) Bretagne

à laquelle d'Antrain Communauté et Coglais Marches de Elle est issue de la fusion commune de Romazy, rattachée Bretagne, s'est



Étapes clès pour Couesnon Marches de Bretagne

lien avec les cémarches existantes (Plan local d'urbanisme, révision du Schéma de Cohérence Territoriale, élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial Plan Local de l'Habitat, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Éaux les opérations de revitalisation des centres bourgs, le conventionnement avec l'État la 2018/2019 Consolidation de la communaulté de communes et construction du projet partagé du territoire en 2017 Fusion, évolution des compétences, adaptation de la gouvernance politique et administrative Region de Bretagne, de departement, la CAF...)

ID: 035-200070688-20191106-2019 372-DI

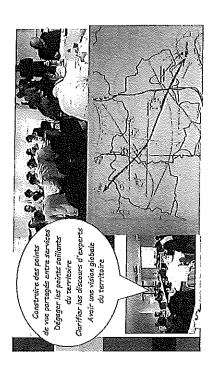
Le diagnostic du territoire

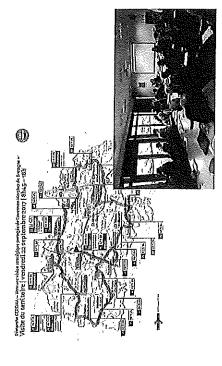
CONTEXTE

Cette étude, croisant les enjeux du territoire, a permis de mettre en évidence quatre risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), conjointement Un diagnostic du territoire a été réalisé par le Centre d'études et d'expertise sur les avec les services de l'Etat, afin de co-construire une vision stratégique et partagée. valeurs à partager et cinq axes forts pour le projet du territoire,

Les objectifs du diagnostic ;

- Contribuer aux fondements du futur projet de territoire et son élaboration par l'EPCI
- Bâtir un projet en conformité avec l'existant:
- des démarches de planification : SRADDET, SCOT, PLUi, PLH, PCAET, SAGE...
- des projets opérationnels & contractuels : contrat ruralité / contrat de partenariat / contrat de territoire / contrats de bassin versant / développement des ZA et du numérique, plan de mobilité...





Envoyé en préfecture le 22/11/2019 Reçu en préfecture le 22/11/2019

Affiché le

D: 035-200070688-20191106-2019 372-DE

Le diagnostic du territoire

Les éléments clés du diagnostic : un territoire rural au cœur des transitions

- Une agriculture à dominante laitière contrainte par un marché foncier élevé. Des disparités entre l'Ouest et l'Est du territoire : d'un coté des exploitations de taille importante et l'installation de jeunes agriculteurs; de l'autre des exploitations de taille plus limitée et associées à des pratiques environnementales et au bio
- Ressources naturelles : une richesse naturelle, paysagère et patrimoniale fondée sur les boisement , le bocage, leau, les zones humides et la biodiversité.
 - Patrimoine naturel et architectural : une densité du bocage et des boisements adossés aux cours d'eau et à la vallée du Couesnon, une succession de paysage confidentiels puis ouverts avec des perspectives monumentales, la proximité du Mont Saint-Michel et de Fougères, un patrimoine riche entre châteaux, jardins et bourgs
 - Organisation territoriale : deux espaces aux dynamiques différenciées entre l'Ouest et l'Est, un territoire bien desserví mais avec des espaces isolés ou contoumés . Attractivité du territoire à valoriser.

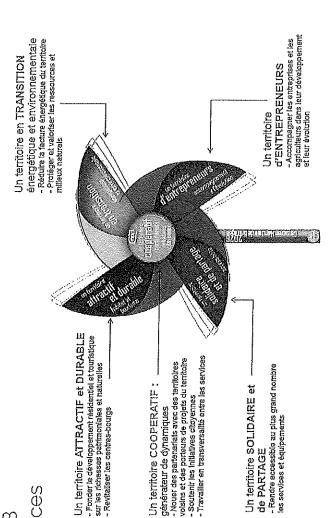
Les axes stratégiques

Les enjeux ressortis du diagnostic

- Renforcer l'attractivité de CMB par la valorisation des ressources naturelles et patrimoniales
 - Renforcer la cohésion du territoire et la coopération
 - Déployer la fransition énergétique du territoire

Les 4 valeurs à partager

- La solidarité
- La collaboration
- La transition
- L'accessibilité



CONTREXUE

Le projet du territoire

L'objectif du projet du territoire est de définir avec l'ensemble des acteurs du territoire une stratégie territoriale à horizon 2026, accompagnée d'un plan d'actions pluriannuel pour la collectivité.

« Pour aller ve

Les enjeux

- Construire une vision commune du développement du territoire pour les années futures
 - 2. Mettre en regard les axes stratégiques du projet du territoire avec les démarches et projets actuels et les mailler aux compétences statutaires (obligatoires / optionnelles / facultatives)
- 3. Stabiliser un programme d'actions d'une mandature à l'autre (2019/2021) par la rédaction d'une feuille de route par direction
 - l'horizon 2020-21 avec l'État, la Région et le Département mais aussi avec les partenaires 4. Disposer d'un cadre d'orientation dans l'objectif de faciliter les futures contractualisations à opérationnels (chambres consulaires, associations, syndicats,...)
- 5. Développer une gouvernance partenariale à l'échelle du territoire (communauté, communes, parties prenantes)

« un couple à conforter »

Envoyé en préfecture le 22/11/2019 Recu en préfecture le 22/11/2019

Article L5214-1 du code des collectivités ;

solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de « La Communauté de Communes a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de l'espace. Ce projet commun détermine les modalités selon lesquelles les compétences de la communauté de communes concourent aux objectifs de cohésion sociale et territoriale, »

La méthodologie choisie



Commexare



< Le Grand Chambardement»

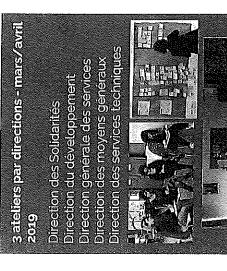




Phase 3 : Elaboration

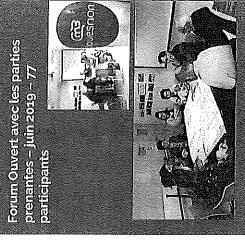
1111

et promotion du projet du territoire



3 ateliers avee les elus — oet/nov

Sern RFIIS



Rédaction du projet du territoire juin/juillet/aout 2019

L'approche;

Sur la stratégie (sept-18)

- Une démarche participative, associant l'ensemble des acteurs du territoire dans la construction du projet de territoire
- Un processus itératif, avec des ajustements de la méthodologie en fonction des résultats de chaque phase
 - Une inspiration auprès d'autres projets de territoire : Lannion-Trégor Communauté, Communauté communes Saint-Méen Montauban, Pays de Châteaugiron Communauté, Paris Ouest La Défense

4 axes et 14 défis

« Ce projet est spécifique au territoire et à ses caractéristiques. C'est un

projet fait sur-mesure »

Reçu en préfecture le 22/11/2019 Affiché le

Envoyé en préfecture le 22/11/2019

ID: 035-200070688-20191106-2019_372-DE

Couesnon Marches de Bretagne : un territoire...





Soliteine को क्लाब्बिस Axe₁

1 - Proposer une offre de qualifiative à destination de tous les nalomants, qui revalorise le centre des services complete Defis bourgs 2 - Denner accès à la mobilité à chaque habitant du territoire dans une locate et avec l'exterieur locate et avec l'exterieur. 3 - Dēvelopper les liens Socially pour un meilleur

minite ensemble

a énergie locale et « propre l'eau et en fanc un evier de 2 - Preserver a qualité de et limiter la consommetior 1 - Pavoriser a production Defis

Unie dynamique de temitoire 3 - Inities et accompagner autour de l'alimentation biodiversitie au coeur de 4 - Placer la dimension ohaque projet qualitative

Axe 3

attractif et durable

en transitions écologiques

et énergétiques

Axe 2

谐

d'entirepreneurs

Axe 4

2 - Favorsen a qualité de Me 1 - Favoriser la gualité de vie adapte a tous les publics et globale de samié dans le cacke notamment du CLS 3 - Valonseret developper palfun accès à une office eulement de sécos hu équitable à un habitat sous Langle de Lagges offire touristique du Defis entitoline

developpement

1 - Developper l'agriculture productive et écologique de 2 — Develobories projets de 3 - Connaître les besoins et faciliter les pratiques des favorisent a mutualisation entireptises par la mise en espaces économiques cui 4 - Faire emergerdes circuit de proximité Deffis des services demain

« Colonne vertébrale du projet du territoire »

cohérence avec les valeurs de CMB » « Garant d'une mise en œuvre transversale et en

Comment? Par la Coopération entre le communauté - les communes - Les terrtoires voisins

Envoyé en préfecture le 22/11/2019

Reçu en préfecture le 22/11/2019

Affiché le

ID: 035-200070688-20191106-2019 372-DE

Axe I: Territoire Solidaire et collectif



Un enjeu clé pour Couesnon Marches de Bretagne est de favoriser la cohésion et le partage sur l'ensemble de son territoire. L'objectif est de renforcer les liens entre les différents pôles et bassins de proximité de ce nouveau périmètre, et également d'accentuer la coopération avec les territoires voisins pour les équipements, les services et les transports Couesnon Marches de Bretagne souhaite renforcer l'accès à des services structurants et les répartir sur les principaux pôles (Défi 1,1). Il s'agit notamment de revitaliser les centres-bourgs, en difficulté avec une forte vacance.

Il apparaît également nécessaire de **développer une offre de mobilité adaptée**, en mettant en place une réflexion sur l'ensemble du territoire pour réduire l'Isolement de certaines zones (**Déff 1.2**)

L'EPCI souhaite également **contribuer à un meilleur vivre ensemble** (**Défi 1,3**), en multipliant les opportunités pour les habitants de se rencontrer, d'échanger et mettre en place des initiatives communes

« Cet axe est fortement marqué par la mise en L'œuvre de compétences volontaristes »

Les défis

11 - Proposer une **offre de services complète et qualitative** à destination de tous nabitants, qui revalorise le centre des bourgs.

0 12 - Donner **accès à la mobilité** à chaque habitant du territoire dans une logique coopération locale et vers l'extérieur

1.3 - Développer les liens sociaux pour un meilleur vivre ensemble

Envoyé en préfecture le 22/11/2019

Reçu en préfecture le 22/11/2019

ID: 035-200070688-20191106-2019



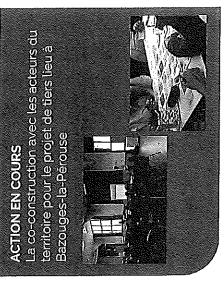
Proposer une offre de services comolète et qualitative à destination Axe I: Territoire solidaire et collectif de tous les habitants, qui revalonse le centre des bourgs Défi 1.1 -

Face au constat d'une forte vacance des centres-bourgs, Couesnon Marches de Bretagne s'engage services itinérants apparaît comme une solution pertinente pour assurer la couverture du territoire à développer de nouveaux services accessibles au plus grand nombre. Mettre en place des et respecter les contraintes financières,

Des espaces de concertation et des partenariats avec des associations seront développés, afin Le défi consiste à adapter les équipements et les services aux nouvelles habitudes de vie, d'identifier plus précisément les besoins des habitants.

- S'appuyer sur les associations, les habitants, le conseil de développement pour identifier les besoins du territoire en fonction des centralités principales et intermédiaires ;
- Diffusion de questionnaires sur les habitudes de vie et
- Ateliers de concertation pour les projets structurants
 - Partenariats avec les associations
- Organisation de l'offre définie en tenant compte des bassins de proximité

« Il est indispensable de s'appuyer sur les compétences des associations et mailler les compétences des communes et de la collectivité»



olbliotheques territorial equillibre ACTION EN COURS Structuration d'un réseau des

Envoyé en préfecture le 22/11/2019 Reçu en préfecture le 22/11/2019 Affiché le

ID: 035-200070688-20191106-2019_372-DE

PROJET DU TERRITOIRE



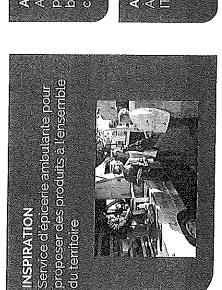
Axe I: Territoire solidaire et collectif

Favoriser l'accès à des produits et services sur l'ensemble du territoire ;

- Développer les commerces de centre-bourg en associant les producteurs locaux
- Proposer des commerces ambulants
- Développer un dispositif de service public mobile

Valoriser les actions sociales itinérantes : animation famille, ludothèque





ACTION EN COURS
Actions de maintien du commerce de proximite (multi-services, boulangerie, bar) sous maitrise d'ouvrage
- communale
- COMMUNIAIE

Envoyé en préfecture le 22/11/2019 Reçu en préfecture le 22/11/2019

ID: 035-200070688-20191106-2019 372-DE



Défi 1.2 - Donner accès à la mobilité à chaque habitant du territoire dans une logique de cooperation locale et vers Lexterieur

réduire les inégalités pour les usagers « captifs » qui n'ont pas la possibilité de se déplacer de Couesnon Marches de Bretagne accompagne le développement de nouveaux modes de transport alternatifs et solidaires pour faciliter la mobilité sur le territoire. L'enjeu est de façon autonome et de faire évoluer les pratiques pour les nouveaux habitants

La **mobilité douce sera également mise en exergue**, afin de réduire les émissions de gaz à Couesnon Marches de Bretagne s'attache à nouer des partenariats avec les territoires voisins effet de serre et de contribuer ainsi à la lutte contre le changement climatique.

pour élargir la mobilité des habitants et favoriser l'accès à une plus grande diversité d'équipements.

Favoriser la mutualisation des véhicules et des trajets

- Développer le covoiturage y compris solidaire (communication et accessibilité)
 - Développer l'autopartage
- Mettre à disposition une navette pour les événements du territoire
- Poursuivre l'effort d'exemplarité de la collectivité en la matière
- Favoriser l'accès aux transports en commun (correspondance et confort des arrêts)



ETUDES EN COURS
Réflexion avec SCOT pour étudier
l'opportunité de la mise en place de
Transports Collectifs en Site Propres
innovants et durables

Axe I: Territoire solidaire et collectif 🦓

TERRIORE



Encourager les modes de mobilité douce

- Favoriser les trajets quotidiens à pied (école, travail...) en assurant la sécurité des piétons
- Poursuivre l'aménagement et la sécurisation des pistes cyclables dans les bourgs et entre les communes d'un même bassin de proximité Ø

Développer la flotte électrique

- Proposer des subventions pour l'aide à l'acquisition de véhicules électriques
- Assurer un meilleur maillage du territoire au niveau des bornes de rechargement électrique

Renforcer le partenariat avec les territoires voisins pour favoriser la mobilité hors de l'EPCI

- communautaire pour traiter de la mobilité notamment Intégrer les instances territoriales supra-
 - Promouvoir des plateformes de mobilité régionale, du type « <u>Ouest Go</u> »



ACTIONS EN COURS ET A VENIR acquisition de valos électriques al emploi densi le cadre des PA Vise à disposition des velos electrique aux demandeurs subvertilon pour l'aide à

Étude commune avec Fougéres autiour des 3 echangeurs de aménagements à prévoit A84 pour promouvoii agglomération sur les HUDE BN GOURS Intermodalité



Envoyé en préfecture le 22/11/2019

Reçu en préfecture le 22/11/2019

Défi 1.3 - Développer les liens sociaux pour un meilleur Vivre ensemble Axe I : Territoire solidaire et collectif

leur intégration et leur vie quotidienne sur le territoire en développant les liens sociaux, A ce titre, de nouveaux moyens seront déployés pour structurer la politique d'accueil des Couesnon Marches de Bretagne a un rôle d'accompagnement des habitants, pour faciliter nouveaux habitants.

pour intensifier les temps de rencontres et encourager l'implication des habitants sur le Il est également envisagé d'agir en concertation avec les associations et initiatives citoyennes, territoire.

nouveaux habitants en lien avec les communes Mettre en place une politique d'accueil des

- services, des associations, des offres de mobilité avec la présentation du territoire et la liste des Constituer un livret d'accueil multi partenarial
 - Proposer un système de parrainage pour les nouveaux arrivants 13
- Organiser régulièrement des pots d'accueil
- d'animation des espaces de vie sociale à travers Structurer la fonction d'écoute, d'orientation, la mise en place du centre social



Constitution d'un guichet unique (conseil **ACTION EN COURS**

Recu en préfecture le 22/11/2019

ID: 035-200070688-20191106-2019_372-DE

Axe I: Territoire solidaire et collectif

TERRITOIRE





- Promouvoir la création de jardins partagés
- Valoriser les initiatives existantes autour de la solidarité
- Développer les liens entre les générations, l'animation en direction des seniors et des publics fragilisé
 - Valoriser la ludothèque itinérante
- Soutenir les parents dans leur fonction parentale
- Valoriser la programmation artistique pluridisciplinaire proposée, ancrée dans la proximité

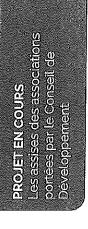
Encourager les initiatives citoyennes et associatives ;

- Sensibiliser les jeunes au bénévolat et à l'entrepreneuriat
- Accompagner les jeunes vers l'autonomie (PIJ.,)
- Proposer une mutualisation des moyens pour les associations
- Promouvoir la participation des habitants et l'échange social









53

Axe II: Territoire en transitions écologique et énergétique



Par le biais de son Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET), Couesnon Marches de Bretagne s'engage en faveur de la transition écologique et énergétique.

L'enjeu est de préserver la ríchesse naturelle, paysagère et patrimoniale du territoire, principalement fondée sur les boisements, le bocage, l'eau et les zones humides, la biodiversité.

L'EPCI souhaite mettre en place plusieurs dispositifs pour réduire la **facture énergétique** en agissant à la fois sur la consommation et la production d'énergie (**Défi 2.1**).

La **préservation de la qualité de l'eau** est aussi un enjeu majeur en tant que marqueur d'identité et ressource pour le territoire (**Défi 2,2**),

Couesnon Marches de Bretagne va également mobiliser l'ensemble des acteurs de la production agricole pour développer une alimentation de proximité et de qualité (Défi 2.3)

Enfin, les efforts en faveur de la **protection de la biodiversité** seront prolongés (**Défi 2.4**).

21 - Favoriser la production d'énergie locale et « propre » et diminuer la consommation Les défis

2.2 - Préserver la **qualité de l'eau** et en faire un levier de developpement

bour tendre wers 50% d'autonomie en 2026

23 - Initier et accompagner une dynamique de territoire autour de Lalimentation de

oroximité et de qualitative

Placer la dimension biodiversité au coeur de chaque projet M 加

Envoyé en préfecture le 22/11/2019 Recu en préfecture le 22/11/2019

Affiché le

ID: 035-200070688-20191106-2019 372-D

Axe II : Territoire en transitions écologique et énergétique



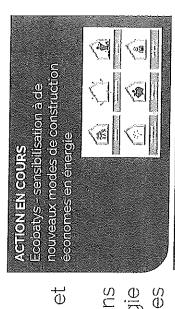
propre » et diminuer la consommation pour tendre vers 50% d'autonomie T Defi 2.1 - Favoriser la production d'énergie locale 2020

afin de réduire efficacement les émissions de gaz à effet de serre et lutter ainsi contre le changement climatique. Des actions vont être mises en place pour diminuer la consommation En parallèle, Couesnon Marches de Bretagne va déployer de nouveaux moyens pour encourage également les synergies entre les acteurs implantés pour optimiser le maillage promouvoir les énergies renouvelables : le photovoltaïque, l'éolien, la méthanisation… L'EPCI Couesnon Marches de Bretagne **accompagne la mise en œuvre du plan d'actions du PCAET**, d'énergie dans une logique de sobriété et d'efficacité énergétique.

Encourager la sobriété et l'efficacité énergétique

énergétique. Ces deux actions visent à atteindre l'objectif de 50% d'autonomie en 2026.

- Sensibiliser les publics aux éco-gestes
- Soutenir les projets de rénovation énergétique e lutter contre la précarité énergétique
- Développer l'exemplarité de la collectivité dans l'objectif de réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments tertiaires, sur les éclairages publics...
- Encourager les « diagnostics à la ferme » (diagnostic énergétique des exploitations)



ACTION EN PROJET
Doter les bâtiments communautaires
d'une gestion technique centralisée

Envoyé en préfecture le 22/11/2019

Reçu en préfecture le 22/11/2019

ID: 035-200070688-20191106-2019

Axe II : Territoire en transitions écologique et énergétique

TERRITOIRE

PROJET DU



Accompagner les projets d'énergies renouvelables

- Accompagner l'installation de panneaux voltaïques et de projets éoliens
- Favoriser l'implantation de petites unités des filières de méthanisation Ø
 - tertiaires comme support d'énergie renouvelable Utiliser les nouvelles constructions de bâtiments E





Realisation d'un reseau de chaleur sur le site de la Brionniere ACTION REALISES (COCILEO/ESCC)

Développer les synergies autour de la production d'énergie

- Optimiser le maillage énergétique
- Développer les réseaux de chaleur
- Etudier les potentiels de boucles énergétiques

ID: 035-200070688-20191106-2019 372-DE

Axe II : Territoire en transitions écologique et énergétique

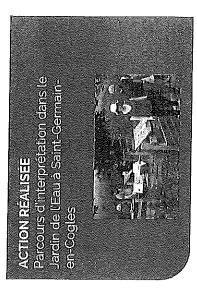


Défi 2.2 - Preserver la qualité de l'eau et en faire un levier de développement

m³ d'eau potable est produite pour le territoire et la métropole rennaise. Cependant, cette compétence **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** (GEMAPI), Elle L'une des particularités du territoire de Couesnon Marches de Bretagne est la richesse des En tant que communauté de communes, Couesnon Marches de Bretagne assure la cours d'eau, comme le rappelle sa signature « Source des Possibles ». Chaque année, 12 M. donc chargée de préserver la qualité de l'eau, avec notamment l'entretien ressource en eau est fragilisée. C'est en particulier le cas pour la rivière La Minette. l'aménagement des cours d'eau et des plans d'eau.

• Encourager la réduction de la consommation d'eau

- Organiser des ateliers pédagogiques sur les économies d'eau et la préservation de sa qualité
- Encourager la récupération des eaux de pluie en accompagnant et en conseillant les particuliers, les exploitants agricoles et les entreprises



Axe II : Territoire en transitions écologique et énergétique

300

Envoyé en préfecture le 22/11/2019 Reçu en préfecture le 22/11/2019

ID: 035-200070688-20191106-2019_372-DE

Lutter contre la pollution des eaux

- Accompagner les mutations agricoles vers un mode de production plus respectueux de l'environnement
- Limiter l'utilisation des intrants, dont les produits phytosanitaires 2
- Assurer une vigilance accrue sur la question des eaux usées dans le cadre de l'assainissement (collectif et non collectif)

Protection du bocage et ACTION REALISE eplantation

effectués par le service en lien avec Gestion intercommunale du SPANC Contrôle de fonctionnement de conception et de realisation ACTION REALISÉE





Améliorer les continuités écologiques des cours d'eau

- suffisant sur le Préserver un niveau d'étiage Couesnon
- Intégrer la notion de continuité écologique dans les projets d'aménagements Æ

aceroitre la capacité d'évacuation Reprofilage des berges pour ACTION RÉALISÉE du cours deau

Exemplarité de la collectivité dans la gestion de l'eau et des projets ACTION REALISES

Envoyé en préfecture le 22/11/2019 Reçu en préfecture le 22/11/2019

ticne le

Affiché le

ID: 035-200070688-20191106-2019_372-DE

Axe II : Territoire en transitions écologique et énergétique

PROJET DU



Défi 2,3 - Initier et accompagner une dynamique de territoire autour de l'alimentation qualitative Couesnon Marches de Bretagne souhaite agir en faveur d'une alimentation durable et de état des lieux précis de la production agricole et des besoins des habitants, en concertation qualité. En mettant en place un **Projet Alimentaire Territorial** (PAT), l'EPCI pourra réaliser un avec les acteurs du territoire.

Un autre levier de développement est l'accompagnement des structures de restauration pour orienter leurs pratiques d'approvisionnement vers des commerciale et collective, produits locaux et de saison.

 Elaborer et mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT)



- Favoriser le recours aux produits de qualité et de proximité
- Mettre en place des mesures pour lutter contre le gaspillage alimentaire et limiter les temps de transports des marchandises
 - Privilégier la restauration collective de proximité et de qualité



Envoyé en préfecture le 22/11/2019 Reçu en préfecture le 22/11/2019

ffiché le

ID : 035-200070688-20191106-2019 372-DF

Axe II : Territoire en transitions écologique et énergétique



Défi 2.4. - Placer la dimension biodiversité au cœur de chaque projet

à préserver la biodiversité sur son territoire. Plusieurs espaces protégés sont reconnus par le Doté d'une richesse de paysages et de ressources, Couesnon Marches de Bretagne s'engage schéma régional de cohérence écologique,

politiques publiques et les stratégies d'entreprises, afin de rendre la trame verte et bleue L'enjeu est de mobiliser l'ensemble des acteurs sur la thématique, en l'intégrant dans les opérationnelle dans les communes.

La collectivité est déjà reconnue pour son engagement, puisque <u>l'Agence Française de la</u> Biodiversité lui a attribué la distinction de trois libellules en 2017,



- Développer des projets de sciences participatifs
- Encourager les bonnes pratiques des entreprises dans le cadre de la RSE





PROJETEDU

Axe II. Territoire en transitions écologique et énergétique

198



Rendre les trames verte et bleue opérationnelles

- Associer les associations environnementales dans la construction des projets
- Valoriser le capital naturel local et la sensibilisation générale à la protection de la biodiversité
- Poursuivre les actions pour lutter contre les espèces invasives (frelons asiatiques, renouée du Japon, ambroisie)

3



Partenariai avec la Federation des ACTION MISE EN PLAGE Organismes Nuisibles



Préserver les milieux naturels

- Poursuivre les actions de préservation du bocage
- Intégrer la préservation des milieux naturels dans les politiques territoriales

Envoyé en préfecture le 22/11/2019 Reçu en préfecture le 22/11/2019

Affiché le

ID: 035-200070688-20191106-2019 372-DE

Axe III: Territoire attractif et durable

LERRITOIRE

PROJET DU



Une notion forte est celle de la « **qualité de vie** », qui regroupe plusieurs dimensions, dont l'offre de logements adaptés et l'accès au numérique (**Défi 3,1**). On retrouve également la **problématique de la santé**, pour offrir des soins de qualité à tous. (**Défi 3.2**).

proximité avec le Mont Saint-Michel et Fougères, mettre en avant le patrimoine bâti et Couesnon Marches de Bretagne souhaite également attirer plus de touristes sur le territoire (Défi 3.3). A ce titre, plusieurs orientations ont été identifiées : valoriser la naturel et développer l'éco-tourisme.

Les défis

3.1 - Favoriser la **qualité de vie** sous l'angle de l'accès équitable à un habitat adapté et un accès au numérique à tous les publics

enfance au grand âge » dans une logique de parcours et notamment dans le cadre du 32 - Favoriser la qualité de vie par un accès à une offre globale de santé

Contrat Local de Santé

33 – Valoriser l'**offire tounistique du territoire** dans une logique de coopération avec les territoires voisins

Envoyé en préfecture le 22/11/201 Reçu en préfecture le 22/11/2019

Affiché le

ID: 035-200070688-20191106-2019_372-DE

Axe III: Territoire attractif et durable

Défi 3.1 - Favoriser la qualité de vie sous l'angle de l'accès équitable à un habitat adapté et un accès au numérique à tous les publics

été identifiés : développer une offre de logements décents et adaptés ; réduire la fracture L'attractivité du territoire passe notamment par la qualité de vie de tous les habitants, en proposant des services qui correspondent à leurs attentes et modes de vie. Deux leviers ont numérique en permettant un accès au numérique à tous

Pour maintenir le dynamisme du territoire, l'enjeu est également d'attirer des jeunes actifs en leur proposant une offre qualitative de logements et de services,

- Développer un programme d'amélioration de l'habitat dans le cadre d'un Programme Local de l'Habitat
- Harmoniser et valoriser les aides existantes à la réhabilitation du bâti : OPAH, Rénobatys
- Encourager la réhabilitation des logements vacants en terme d'adaptabilité
 - Adapter les logements pour correspondre aux critères d'accessibilité



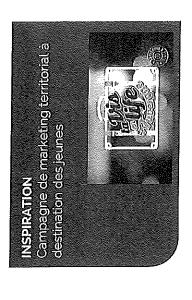




ID: 035-200070688-20191106-2019_372-DE

Axe III: Territoire attractif et durable

- Développer une offre qualitative à destination des jeunes actifs
- Proposer des aides à l'acquisition de logements pour les primo accédant (privilégier les logements vacants en centre bourg et intégrer les contraintes de mobilités)
- S'appuyer sur des témoignages d'habitants



Lutter contre l'isolement et la fracture numérique aux équipements proposés par par l'accès collectivité Encourager la formation et créer un dispositif d'accompagnement au numérique avec des permanences régulières

 Créer des lieux d'accueil et d'orientation ou des relais locaux (maison France Service, atelier numérique, numéribus), Point d'information jeunesse

ACTION EN COURS
Accès au numérique dans les PAE et les médiathèque, accompagnement à l'utilisation

ACTION EN COURS
Formation numérique aux acteurs économiques

Envoyé en préfecture le 22/11/2019 Reçu en préfecture le 22/11/2019

Affiché le

ID: 035-200070688-20191106-2019_372-D

Axe III. Territoire attractif et durable

IERRIORE

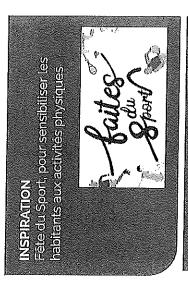
Défi 3.2 - Favoriser la qualité de vie par un accès à une offre globale de et notamment dans le cadre d'un contrat local de santé santé, dans une logique de parcours

La qualité de vie englobe également la santé, en mettant en place des actions de prévention et en garantissant un accès équitable à des soins de qualité.

problématique de démographie médicale. A ce titre, il est nécessaire de maintenir et de renforcer les structures de soins existantes et structurées sur le territoire, en développant En tant que territoire rural, Couesnon Marches de Bretagne est fortement concerné par la des synergies. Des **initiatives innovantes**, à l'instar de la télémédecine, peuvent également apporter des solutions pour les communes qui n'ont pas d'accès direct à des services de

 Soutenir et accompagner des campagnes de prévention auprès de la population

- Promouvoir la pratique d'activités physiques pour améliorer le bien-être de tous
 - Sensibiliser les employeurs privés comme publics à la prévention des risques psychosociaux (RPS) et les troubles musculo-squelettiques, dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises





ID: 035-200070688-20191106-2019_372-DE

Axe III: Territoire attractif et durable

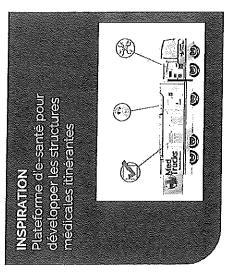
pôles de santé existants, en renforçant leurs synergies S'appuyer sur le maintien des professionnels et des dans une logique de parcours

professionnelle communauté Accompagner la

Faciliter l'installation des professionnels de santé territoriale de santé (CPTS)

Soutenir la mise en œuvre d'initiatives innovantes





Envoyé en préfecture le 22/11/2019 Reçu en préfecture le 22/11/2019

ID: 035-200070688-20191106-2019 372-DF

Axe II : Territoire attractif et durable

TERRITOIRE



Défi 3.3 - Valoriser et développer l'offre touristique du territoire

Destination, la communauté de communes entend également tirer parti de sa proximité avec la baie Destination Rennes et les Portes de Bretagne. Au-delà des frontières administratives de la du mont Saint-Michel et la Côte d'Emeraude pour attirer des touristes sur son territoire, en mettant Couesnon Marches de Bretagne compte s'intégrer pleinement dans la stratégie touristique de la en place des partenariats et en développant la mise en réseau des acteurs du tourisme,

La **richesse de son patrimoine naturel et bâti** représente également un atout pour l'offre

Enfin, il est envisagé d'étudier le **potentiel d'une offre d'éco-tourisme**, notamment au moyen de modes de mobilité et d'hébergements durables.

- notamment sur la proximité de Fougères, du Mont Saint-Michel, de Saint Malo Conduire une réflexion sur une logique de circuits touristiques, qui s'appuie
- Valoriser l'emplacement du territoire dans une logique de marketing territorial
 - Développer des circuits découverte des producteurs locaux



« S'appuyer sur le tissu associatif local »

Stratègie touristique en lien avec Destination Rennes et les Portes de Bretagne PROJETHAN GOURS

Axe III: Territoire attractif et durable



Valoriser le granit et le pommé

Fête de la Nature à Villecartier et

ACTION EN COURS

Saint Germain en cogles

d'eau du Couesnon (pêche, kayak, randonnées...) Développer une offre de loisirs à partir du cours

Préserver et développer le site « Récrénature » en forêt de Villecartier et le jardin de l'eau à Saint Germain en Coglès

逌



ACTION EN COURS Entretien et mise en valeur des sentiers de randonnées

Étudier le potentiel d'une offre d'éco-tourisme

Valoriser le projet « vélo route » et le développer

Développer des aires de camping-car en gestion durable Accompagner les projets d'hébergements insolites et écologiques 飅

Valoriser les chemins de randonnées ìà

Affiché le



Axe IV: Territoire d'entrepreneurs

ERRIOIRE

Couesnon Marches de Bretagne a l'ambition d'initier un développement économique responsable basé sur la synergie des entreprises, en accompagnant les différents acteurs économiques dans leur développement et leur montée en compétences.

promouvoir des activités agricoles productives et écologiques, en encourageant la conversion des L'agriculture représente un secteur phare du territoire : à ce titre, des moyens vont être déployés pour systèmes de productions et l'installation de nouvelles exploitations (**Défi 4.1**). Dans la même logique, les projets de circuits de proximité seront soutenus (Défi 4,2).

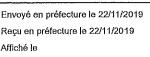
les projets de formation et partage d'expériences et en accompagnement les porteurs de projets (*Déff* Couesnon Marches de Bretagne s'attachera également à **animer le réseau économique,** en facilitant

En parallèle, il est prévu de créer de nouveaux espaces économiques pour favoriser l'implantation des entreprises, notamment par le biais de la mutualisation des services (*Défi 4.4*).

Les défis

- 4.1 Développer l'agriculture productive et écologique de demain
- 4.2 Développer les projets de circuits de proximité
- 4.3 Connaître les besoins et faciliter les pratiques des entreprises par la mise en reseaux et l'accompagnement
- 4.4 Faire emerger des espaces économiques qui favoirsent la mutualisation des Senvices

Axe IV: Territoire d'entrepreneurs



ID: 035-200070688-20191106-2019_372-DE

Défi 4.1 – Développer l'agriculture productive et écologique de demain

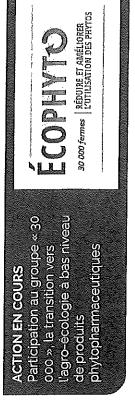
Le diagnostic du PCAET a permis d'identifier qu'une partie significative des émissions de gaz à aussi bien pour l'installation que pour la conversion vers des systèmes de production plus effet de serre provenait des exploitations agricoles. Le défi est donc de garantir l'approvisionnement de produits de qualité, tout en diminuant l'empreinte écologique du secteur. Couesnon Marches de Bretagne a le souhait de soutenir les exploitants agricoles, durables

« Agriculture et entreprenariat ne s'opposent pas »

Soutenir la conversion des systèmes de production

- Former les agriculteurs aux méthodes d'agroécologie
- Développer et accompagner l'élevage laitier « bas carbone »
- Accompagner les démarches de conversion vers l'agriculture biologique

ACTION A VENIR
Dispositif d'aides à la conversion
vers l'agriculture biologique dans
le cadre des aides économiques
aux agriculteurs



Affiché le

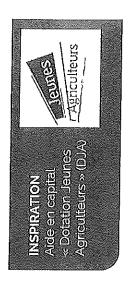
ID: 035-200070688-20191106-2019_372-DE

Axe IV: Territoire d'entrepreneurs

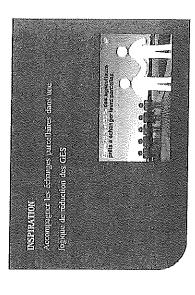
PROJET DU



- Valoriser les dispositifs et aides à destination des jeunes
- Développer un système de parrainage
- Accompagner l'installation d'exploitations durables
- Accompagner et favoriser l'autonomie des exploitations
- Mettre en place des mesures de protections des sols M
- Développer l'attractivité des métiers de l'agriculture et favoriser la transmission
- Accompagner les démarches d'échanges parcellaire et rural
- Promouvoir le dispositif « Répertoire Départ Installation » des exploitations agricoles







FRRIORE

PROJETIDU

ID: 035-200070688-20191106-2019 372-DE



Défi 4.2 - Développer les projets de circuits de proximité

Couesnon Marches de Bretagne va encourager le développement de circuits de proximité, dans une logíque d'**économie circulaire** tant au niveau de la production, de la transformation que de la distribution de biens ou de services sur le territoire.

L'objectif est de faire connaître et valoriser la production de proximité mais aussi de favoriser l'innovation pour utiliser de manière responsable des ressources du territoire,

Développer l'utilisation de ressources de proximité

- biosourcés) dans les projets de constructions et les <u>(0</u> d'éco-matériaux Développer des filières réhabilitations
- Développer la filière bois

10

- Soutenir la création d'une structure de réemploi 図
 - Valoriser la filière pommes/pomme

Faire connaître les entreprises du territoire

- Promouvoir le guide des entreprises en vente directe
- Développer des visites dans les entreprises





Axe IV : Territoire d'entrepreneurs



Défi 4.3 - Connaître les besoins et faciliter les pratiques des entreprises par la mise en réseaux et Laccompagnement Couesnon Marches de Bretagne a un rôle d'animation et dynamisation du réseau économique, pour accompagner les porteurs de projets dans les projets de formation et de Le défi consiste également à **promouvoir l'emploi sur le territoire**, en **mettant en relation les** dans le but de permettre aux entreprises d'acquérir les compétences nécessaires pour partage d'expériences. L'accent doit être mis sur le développement durable et le numérique, entreprises avec les habitants actifs et en accompagnant la création de nouvelles activités. s'adapter aux nouvelles méthodes de travail et aux exigences des consommateurs.

Mettre en place et animer un réseau des entreprises

- entre partages d'expériences les Développer entreprises
- Promouvoir les démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises
- Accompagner les synergies inter-entreprises dans Garantir les conditions de maintien d'une filière de une logique d'économie circulaire l'industrie agro-alimentaire locale

formation des professionnels à la Soutien a Ecobativs dans la ACTION EN COURS

Developpement de formations a a demateralisation notament ACTION EN COURS

ID: 035-200070688-20191106-2019_372-DE

Axe IV: Territoire d'entrepreneurs

PROJET DU



Accompagner les entreprises dans leur montée en compétences

- Développer et valoriser les outils de formation I
- Se rapprocher des structures de formation et d'accompagnement pour proposer des sessions inter-entreprises sur le territoire
- Mettre l'accent sur les compétences numériques pour réduire les inégalités

Faire se rencontrer les entreprises et les habitants actifs

- Développer des temps de rencontre réguliers comme le Forum de l'Emploi ou des Job Dating
 - Valoriser les offres d'emplois sur le territoire 瘫
- Organiser des portes ouvertes dans les entreprises

Accompagner les porteurs de projet dans la création de nouvelles activités

- Accompagner les porteurs de projets à la création d'entreprises
- partenariat avec des Développer un système de entrepreneurs expérimentés









Axe IV: Territoire d'entrepreneurs



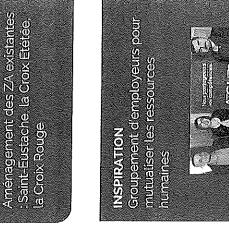
Défi 4.4 – Faire émerger des espaces économiques qui favorisent la mutualisation des services

des activités dans les centres-bourgs en proposant des services attractifs, qui pourraient grâce à la création de nouveaux espaces économiques. Il s'agit notamment de relocaliser Couesnon Marches de Bretagne a la volonté de développer les activités sur le territoire, être mutualisés entre plusieurs entreprises.

Faciliter la mutualisation de service entre les entreprises

ACTION EN COURS

- Développer la mutualisation de salariés
- Proposer des services administratifs et commerciaux en commun
- Favoriser l'accès à la fibre interne 選
- Faciliter la mise en place d'espaces de coworking dans es centres-bourgs





MISE EN ŒUMRE ET

GOUVERNANCE

ID: 035-200070688-20191106-2019

Au niveau communautaire

Le projet du territoire est un projet à la fois stratégique (il s'appuie sur 4 axes et 14 défis à horizon 2026) et programmatique (il est décliné en feuille de route à horizon 2021) La feuille de route est un outil de pilotage pour la direction de l'EPCI grâce auquel le comité de direction organisera l'articulation entre le projet d'établissement et le projet du territoire et le décline en objectifs par direction.

valideront les moyens alloués aux projets, les orientations ou réajustements nécessaires selon le Chaque année, les commissions thématiques et les instances communautaires exécutives processus décisionnel existant

Au niveau du territoire

des actions en cours et à venir mais également un vecteur de développement pour de nouvelles initiatives à mettre en œuvre avec les communes et communales. Le projet du territoire maille les compétences communautaires et un « assembleur »/ « fédérateur » es partenaires La mise en œuvre du projet du territoire doit se faire de manière collégiale et doit s'appuyer sur les instances existantes de coopération avec les communes et les comités de pilotage ou groupes de travail thématiques avec les partenaires. le **réseau des secrétaires de mairie** et l'animation **d'une** conférence annuelle territoriale réunissant les maires, leurs adjoints et les secrétaires de mairie seront des instances à conforter

C'est le début d'un processus qui va servir à l'élaboration d'un pacte financier et fiscale avec les communes.

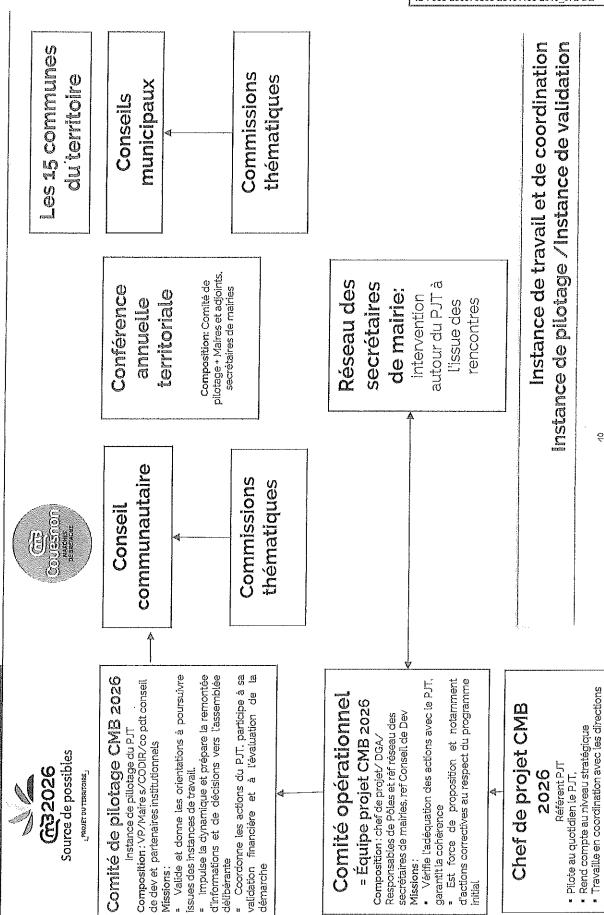
Envoyé en préfecture le 22/11/2019 Reçu en préfecture le 22/11/2019 Affiché le

ID: 035-200070688-20191106-2019 372-DE

Les instances de gouvernance

MISE EN CEUWRE ET

GOUVERNANCE



démarche

Missions: